

Regard sur Repentigny

ville.repentigny.qc.ca



Repentigny
S'épanouir

Prix leadership
dans le secteur public
IAPC/Deloitte
Bronze 2013
Politique de sécurité urbaine

Distinction
William D. Hatfield
Réseau Environnement
Lauréat 2013
M. Antoine Laporte

Prix Vectora
Lauréate 2014
Division de
la géomatique

Mention d'excellence
en promotion
Édition 2014
Défi 5/30

Pour réduire les impacts sur le compte de taxes L'administration Deschamps introduit de nouvelles mesures de rigueur et de rationalisation

Un mois après avoir annoncé l'ampleur des défis à surmonter en 2015, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté aujourd'hui un budget équilibré de 133 506 000 \$. Pour y parvenir, l'administration Deschamps a en outre procédé à d'importants efforts de rationalisation de près de 2 M\$, se traduisant par une augmentation moyenne du compte de taxes de 92 \$, auxquels s'ajoute une contribution de 33 \$ attribuable à la mise en place du Train de l'Est.

Le contexte budgétaire

La mairesse, Mme Chantal Deschamps, a décrit un contexte budgétaire très contraignant pour 2015, et ce, après un exercice financier où il a fallu composer avec des coupes gouvernementales totalisant 4,5 M\$, depuis les deux dernières années.

« Seulement cette année, les modifications dans les transferts aux municipalités, dans la perspective du retour à l'équilibre budgétaire au gouvernement du Québec en 2016, représentent chez nous un important manque à gagner de 2 M\$ », a expliqué Mme Deschamps.

Le contexte budgétaire 2015 à la Ville de Repentigny, c'est également le défi de la croissance des dépenses, entre autres l'indexation de différentes dépenses à hauteur de 730 000 \$, en fonction de l'Indice des prix à la consommation, l'augmentation des coûts d'opération de nos usines de traitement des eaux usées, les coûts rattachés aux nouvelles conventions collectives, de même

que la participation récurrente de la Ville de Repentigny à la mise en service du Train de l'Est, atteignant 1,3 M\$ en 2015.

La rigueur et la rationalisation

« Comme chaque année, nous nous sommes livrés à un exercice extrêmement rigoureux dans la préparation de ce nouveau budget. Nous y avons d'ailleurs associé quatre mesures supplémentaires de rationalisation qui seront maintenues tant et aussi longtemps qu'un nouveau Pacte fiscal ne sera pas conclu », a soutenu Mme Deschamps.

■ Première mesure : rationalisation budgétaire

Les ponctions gouvernementales et la croissance de certains postes budgétaires, avant rationalisation, gonflent les dépenses de la Ville de Repentigny de 7 104 000 \$. Après des efforts importants, cette hausse a été ramenée à 5 104 000 \$, à la suite de compressions totalisant 2 M\$. « C'est un effort digne de mention, parce que nous n'avons compromis aucun service essentiel pour la population », a expliqué la mairesse.

« La rigueur a toujours guidé notre administration depuis que je suis mairesse de Repentigny »

– Chantal Deschamps

■ Deuxième mesure : comité de révision permanente des dépenses

Formé d'élus et de directeurs de services, ce comité aura pour mission, dans une perspective d'optimisation des investissements, d'évaluer les meilleures pratiques de gestion, d'analyser les processus de contrôle et d'examiner chacun des postes budgétaires.

■ Troisième mesure : réévaluation des postes d'emploi

Lorsque des postes seront à combler, l'administration continuera à procéder à une réévaluation méticuleuse en fonction des gains de productivité, de pertinence, de coûts et d'efficacité. La Ville annonce également le gel du nombre de postes au sein de l'organisation, soit par attrition ou en ne créant pas de nouveaux emplois.



▲ La mise en service du Train de l'Est le 1^{er} décembre dernier est sans aucun doute l'un des moments marquants de 2014. La mairesse, Mme Chantal Deschamps, y était en compagnie de M. Nicolas Girard, président de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), M. Robert Poëti, ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal et M. Denis Coderre, maire de Montréal.

■ Quatrième mesure : dépenses et investissements liés à un nouveau Pacte fiscal

Le Programme triennal d'investissements est considérablement réduit comparativement au précédent. De plus, aucun projet d'infrastructure ne sera réalisé s'il ne fait pas l'objet d'une aide financière gouvernementale. Enfin, aucune nouvelle dépense ne pourra être faite sans compression budgétaire équivalente.

« La rigueur a toujours guidé notre administration depuis que je suis mairesse de Repentigny. Au fil des ans, nous avons introduit différentes mesures, comme en 2012 lorsque nous avons décidé d'accélérer le remboursement de la dette en capital, en y versant 25 % des excédents annuels », a rappelé Mme Deschamps.

Le compte de taxes 2015

Malgré les compressions réalisées par l'administration Deschamps, les coupes et transferts gouvernementaux auront un impact sur le compte de taxes moyen. Les taux de taxes foncières générales pour les immeubles résidentiels passent de 0,7094 \$ par 100 \$ d'évaluation à 0,7502. Pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels, notamment les commerçants, le taux augmente de 1,9314 \$ à 2,0196 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière, et de 1,9469 \$ à 2,0342 \$ pour les immeubles industriels.

La mairesse a également annoncé le gel des tarifs relatifs au traitement des eaux usées, à l'entretien des réseaux, à la gestion des matières résiduelles et à la mise à niveau de la station de purification de l'eau. « Notre administration reconduit également le Programme de remboursement de la taxe d'eau pour les propriétaires de 65 ans et plus », a annoncé la mairesse.

« L'impact final sur le compte de taxes demeure somme toute raisonnable. Nous demeurons compétitifs avec les villes de même taille de la grande région métropolitaine », a conclu Mme Chantal Deschamps.



La mairesse Chantal Deschamps, les membres du conseil municipal et les employés de la Ville de Repentigny vous souhaitent, à toutes et à tous, un Noël des plus merveilleux et une année 2015 qui comblera vos attentes.

Que cette période des Fêtes soit éclairée par la joie, la douceur et la sérénité et qu'elle vous offre une occasion privilégiée de bonheur partagé avec votre famille et vos amis.



TAXATION ET TARIFICATIONS

Description	Taux 2015	Taux 2014
TAXE FONCIÈRE : PAR 100\$ D'ÉVALUATION		
Catégorie résiduelle	0,7502\$	0,7094\$
Catégorie 6 logements ou plus	0,7502\$	0,7094\$
Catégorie immeubles non résidentiels	2,0196\$	1,9314\$
Catégorie immeubles industrielles	2,0342\$	1,9469\$
Catégorie immeubles agricoles	0,7502\$	0,7094\$
Catégorie terrains vagues desservis	1,3639\$	1,4962\$
Taxe M.R.C.	0,0134\$	0,0151\$
Taxe transport collectif	0,0755\$	0,0623\$
TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE : PAR 100\$ D'ÉVALUATION		
Taxe spéciale C.M.M.	0,0147\$	0,0149\$
TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE — REMBOURSEMENT DE LA DETTE : PAR 100\$ D'ÉVALUATION		
Service de dette — ancienne ville de Repentigny	0,0204\$	0,0211\$
Service de dette — ancienne ville de Le Gardeur	0,0639\$	0,0646\$
TARIFICATION/UNITÉ D'OCCUPATION		
Entretien des infrastructures municipales	110,00\$	110,00\$
Gestion des matières résiduelles	220,00\$	220,00\$
Assainissement	110,00\$	110,00\$
Mise à niveau de l'usine de purification	35,00\$	35,00\$
Rejets des eaux usées (m ³)	0,2000\$	0,1500\$
TARIFICATION D'EAU À LA CONSOMMATION (m³) : (1 m³ = 220 GALLONS)		
De base (227,3 m ³)	0,6000\$	0,5750\$
Excédentaire	0,8000\$	0,6578\$
Industrielle	0,6500\$	0,6000\$

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2015

	TOTAL	CONTRIBUTION ET SUBVENTION	VILLE
RÉFECTION DE TROTTOIRS, PAVAGE, RÉSEAU CYCLABLE			
Réfection de trottoirs, bordures et terres-pleins	375 000	—	375 000
Réfection du pavage diverses rues	1 519 000	—	1 519 000
Émissaire de l'île Lebel (subvention Fonds vert)	2 603 000	1 692 000	911 000
Pont Brien — construction d'une passerelle piéton vélo, 5 ^e voie et réfection (MTQ, TECQ)	3 200 000	2 200 000	1 000 000
Prolongement du réseau cyclable	191 000	—	191 000
MESURE DE MITIGATION			
Mur antibruit à l'ouest des murs existants (phase 1) projet pilote (MTQ)	4 772 000	2 386 000	2 386 000
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUBVENTIONNÉE PAR LE PROGRAMME PIQM			
Réfection des rues Jeanne-Mance et De Granpré	1 022 000	263 000	759 000
Réfection des infrastructures de la rue Justin-Mercure	1 462 000	510 000	952 000
Réfection de la rue Gracia	252 000	50 000	202 000
Réfection de la rue Stanislas-Coiteux	1 653 000	200 000	1 453 000
Réhabilitation de la rue Masson	1 204 000	900 000	304 000
Réhabilitation traverse du boulevard de La Rochelle	803 000	588 000	215 000
Réfection rue St-Étienne	456 000	136 000	320 000
Réhabilitation de la rue Belleville entre les rues Mercier et Notre-Dame	588 000	175 000	413 000
Réhabilitation de la rue El Mirador	315 000	94 000	221 000
TRAITEMENT DE L'EAU			
Usine de purification	688 000	—	688 000
TRAITEMENT DE L'EAU SUBVENTIONNÉ PAR LE PROGRAMME TECQ			
Usine de purification	1 012 000	1 012 000	—
Usine de traitement des eaux usées	759 000	759 000	—
Station des étangs aérés	861 000	861 000	—
PARCS ET ESPACES VERTS			
Plan directeur — Aménagement des parcs	980 000	—	980 000
Parc Saint-Laurent — Plage (Fonds bleu)	1 012 000	600 000	412 000
ACHAT DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS			
Remplacement du matériel roulant — Approvisionnement	25 300	—	25 300
Remplacement du matériel roulant — Police	179 200	—	179 200
Remplacement du matériel spécialisé — Prévention et lutte contre les incendies	1 312 500	—	1 312 500
Remplacement du matériel spécialisé — Parcs et espaces verts	86 000	—	86 000
Remplacement du matériel roulant et spécialisé — Travaux publics	658 000	—	658 000
PLAN DIRECTEUR — INFORMATIQUE			
Équipement informatique, développement Internet et sécurité	618 000	—	618 000
BÂTIMENTS			
Réfection hôtel de ville	202 000	—	202 000
Réfection quartier général de la police	466 000	—	466 000
Travaux d'aménagement de génie civil pour l'espace culturel	2 531 000	2 353 000	178 000
AUTRES PROJETS			
Réfection du barrage	—	—	—
Développement de la fonction industrielle au nord du secteur de la rue Bourque	1 620 000	1 620 000	—
FONDS DE ROULEMENT			
Fonds de roulement	1 322 000	1 322 000	—
TOTAL	34 747 000	17 721 000	17 026 000



Un budget responsable

Chères Repentignaises,

Chers Repentignois,

Le 11 décembre dernier, nous avons présenté les prévisions budgétaires pour l'année 2015. Un budget grevé par plusieurs nouvelles contraintes financières provenant du gouvernement du Québec et par l'impact monétaire résultant de l'arrivée d'un nouveau service très attendu, le Train de l'Est.

Pour une deuxième année consécutive, nous devons composer avec des pertes de revenus imprévues à la suite de compressions imposées par Québec. Dans ce contexte, nous avons procédé à un exercice rigoureux afin que la Ville atténue le manque à gagner par des mesures de rationalisation. Nous avons conservé la capacité de payer des contribuables, tout en maintenant ce qui nous distingue, des services municipaux de qualité, à l'échelle humaine.

Pour nous assurer de conserver un niveau de taxation compétitif, nous avons décidé de circonscrire les projets d'infrastructure. Ainsi, tant qu'un pacte fiscal à long terme n'aura pas été signé avec le gouvernement, aucun projet d'importance ne sera lancé, sauf s'il est soutenu par des subventions.

Dans la lignée du travail de contrôle financier exercé par notre administration et pour lui donner encore plus d'outils, nous mettons sur pied un comité de révision des dépenses. Ce comité permanent aura pour mandat de comparer les meilleures pratiques de gestion, d'évaluer les processus de contrôle et d'apprécier les gains de productivité qui peuvent être mis en place.

L'accès aux cours d'eaux qui sillonnent notre territoire est devenu une de nos marques de commerce. Nous tenons à développer des projets qui permettront à nos citoyens d'avoir un plus grand accès à cet attrait unique qui nous différencie. Dans cet esprit, ayant reçu la confirmation de la participation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le projet de Parc plage, la Ville procédera à la réalisation de ce magnifique projet de mise en valeur des berges du fleuve.

Malgré la vague de compressions effectuées par le gouvernement du Québec, la Ville de Repentigny doit continuer à entretenir ses 55 parcs publics, à animer ses deux bibliothèques et son centre d'exposition, à soutenir les 200 organismes qui œuvrent sur son territoire, à alimenter ses festivals et à soutenir ses événements sportifs.

L'avenir présente des défis importants, mais la Ville de Repentigny s'engage dans une vision innovante pour les relever avec brio.

Les membres du conseil municipal et l'équipe de direction ont tout mis en œuvre pour répondre au défi posé par la réalisation de cet exercice budgétaire, et ce, sans compromettre les services dont vous profitez au quotidien. Je les remercie et les félicite.

En terminant, je tiens à souhaiter à chacun d'entre vous, tous mes vœux de bonheur et de santé en cette période des Fêtes qui s'amorce.

Joyeux Noël et bonne année à toutes les Repentignaises et à tous les Repentignois!

La mairesse
Chantal Deschamps, Ph. D.

REVENUS

133 506 000 \$

DÉPENSES

133 506 000 \$



- Taxes :** 111 742 080\$ (83,7%)
- Compensation tenant lieu de taxes :** 2 441 350\$ (1,8%)
- Transferts :** 1 140 450\$ (0,9%)
- Services rendus :** 7 732 590\$ (5,8%)
- Imposition de droits :** 4 117 000\$ (3,1%)
- Amendes et pénalités :** 4 083 000\$ (3,1%)
- Intérêts :** 1 000 000\$ (0,7%)
- Autres revenus :** 249 530\$ (0,2%)
- Affectation de l'excédent de fonctionnement :** 1 000 000\$ (0,7%)



- Remboursement en capital et autres affectations :** 18 484 730\$ (13,9%)
- Frais de financement :** 14 661 140\$ (11%)
- Loisirs et culture :** 23 018 280\$ (17,2%)
- Aménagement, urbanisme et développement :** 3 010 280\$ (2,3%)
- Santé et bien-être :** 1 221 780\$ (0,9%)
- Administration générale :** 14 527 360\$ (10,9%)
- Sécurité publique :** 27 155 950\$ (20,3%)
- Transport :** 16 308 220\$ (12,2%)
- Hygiène du milieu :** 15 118 260\$ (11,3%)

Taxation 2015

Trois versements pour acquitter son compte

Le compte de taxes municipales est payable en trois versements. Les dates d'échéance pour 2015 ont été fixées aux jeudis 19 février, 21 mai et 20 août.

Différents modes de paiement

À partir du site Internet de votre institution financière

La plupart des institutions financières offrent le paiement par Internet.

Afin d'éviter des intérêts ou des pénalités, prévoyez trois jours ouvrables avant la date d'échéance indiquée sur votre compte de taxes pour que votre paiement soit acheminé à la Ville.

Au comptoir ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières

Si vous payez au comptoir ou au guichet automatique d'une institution financière, veuillez également prévoir ces mêmes trois jours ouvrables.

Par la poste

Sont acceptés les chèques personnels, chèques certifiés, mandats postaux ou mandats bancaires. Les chèques et les mandats doivent être libellés à l'ordre de « Ville de Repentigny ». Assurez-vous d'inscrire le ou les numéros de matricule de référence au dos de votre chèque ou de votre mandat. Lors du paiement du premier versement, nous vous suggérons de transmettre, dans la même enveloppe, les chèques pour les second et troisième versements, avec les coupons de paiement appropriés.

Au comptoir du Service des taxes

À l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville. Les paiements peuvent être faits en argent comptant, par carte débit, par chèque personnel ou par chèque certifié.

Heures d'ouverture prolongées

Pour accommoder les contribuables, le comptoir du Service des taxes prolongera ses heures d'ouverture les mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 février 2015, de 8 h 30 à 18 h (sans interruption, incluant l'heure du dîner).

Renseignements : 450 470-TAXE (8293) ou sur le site Internet, menu section vie citoyenne/évaluation et taxation



Calendrier environnemental



Collectes • Conférences • 2015



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2*	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

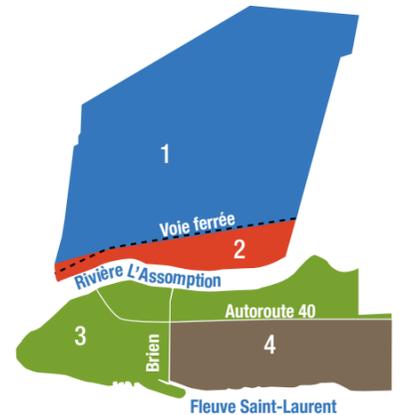
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24*	25	26
27	28	29	30	31*		



ORDURES

- ◆ Secteur 3, tous les **jeudis**
- ◆ Secteurs 1, 2 et 4, tous les **vendredis**

SÉLECTIVE

- Secteurs 1 et 2 : un **mardi** sur deux
- Secteurs 3 et 4 : un **mercredi** sur deux

RÉSIDUS VERTS

- De la mi-avril à la mi-novembre
- Secteurs 1 et 2 : tous les **mardis**
- Secteurs 3 et 4 : tous les **mercredis**

Pour connaître les dates exactes de début et de fin de la collecte des résidus verts, consultez notre site Internet.

*Collecte des ordures les 2 janvier, 24 et 31 décembre 2015 pour tous les secteurs.

ville.repentigny.qc.ca

Ligne info-environnement : 450 470-3830

Facilitez vos recherches en utilisant l'application «Mes services municipaux»



Le conseiller Raymond Hénault nommé maire suppléant



M. Raymond Hénault

Monsieur Raymond Hénault, conseiller municipal du district 7, agira à titre de maire suppléant de la Ville de Repentigny du 16 décembre 2014 au 27 avril 2015.

Sa nomination a été entérinée lors de l'assemblée régulière du mardi 9 décembre dernier. Réélu pour un cinquième mandat le 3 novembre 2013, monsieur Hénault est conseiller municipal depuis 1997. Il s'agit pour lui d'une cinquième nomination au poste de maire suppléant.

Monsieur Hénault assure la présidence de la commission Sécurité urbaine et siège à la commission

Environnement et développement durable. Il est également membre des conseils d'administration de la Table Solidarité-Pauvreté de la MRC de L'Assomption et d'Excellence Repentigny.

Rappelons que les principales fonctions du maire suppléant sont de remplacer la mairesse en son absence lors de diverses activités, réunions et comités ou assemblées publiques du conseil municipal.

Des cases de stationnement supplémentaires pour les utilisateurs du Train de l'Est

La Ville de Repentigny, en collaboration avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), met des espaces de stationnement supplémentaires et un service de navette à la disposition de ses citoyennes et de ses citoyens au parc Laverdière.

Trois panneaux à messages variables installés sur les voies de circulation les plus couramment utilisées pour se rendre à la gare permettront à la population d'être informée dès que le stationnement sera complet. Les utilisateurs auront alors le loisir de se rendre au stationnement du parc Laverdière situé au 200, rue Saint-Paul où ils pourront profiter d'un service de navette gratuit ou monter à bord de l'autobus, circuit 11, du Réseau de transport collectif régional de la MRC de L'Assomption (RTCR).

Le transport en commun et le covoiturage demeurent des options privilégiées par la Ville. Consultez les sites Internet de l'AMT www.amt.qc.ca/fr et du RTCR www.gortcr.info/horaire.html pour connaître les horaires de train et d'autobus.

Pour accueillir famille et amis Stationnement de nuit pour la période des fêtes

La tradition se poursuit encore cette année : le stationnement de nuit dans les rues de la ville sera exceptionnellement autorisé durant les nuits de Noël (du 24 au 25 décembre et du 25 au 26 décembre) et du Nouvel An (du 31 décembre au 1^{er} janvier et du 1^{er} au 2 janvier) et ce, pour accommoder les visiteurs dans les familles repentinoises.

Toutefois, si des précipitations nécessitent une opération de déneigement, c'est-à-dire à partir d'une accumulation de cinq centimètres de neige au sol, le stationnement sera alors strictement interdit entre minuit et 7 h, tel que le stipule le règlement municipal.

Assemblée du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

La prochaine assemblée du conseil municipal aura lieu le mardi 20 janvier 2015, à 19 h.

Pour vous informer à ce sujet et/ou connaître l'ordre du jour, composez le 450 470-3141 ou visitez ville.repentigny.qc.ca/conseil.

Pour joindre votre conseiller municipal

District 1 André Cyr	450 585-3410 cyra@ville.repentigny.qc.ca
District 2 Georges Robinson	450 654-9746 robinsong@ville.repentigny.qc.ca
District 3 Denyse Peltier	450 581-5733 peltierd@ville.repentigny.qc.ca
District 4 Cécile Hénault	450 654-3046 henaultc@ville.repentigny.qc.ca
District 5 Éric Chartré	514 743-9961 chartree@ville.repentigny.qc.ca
District 6 Sylvain Benoit	514 602-4793 benoits@ville.repentigny.qc.ca
District 7 Raymond Hénault	450 581-0319 henaultr@ville.repentigny.qc.ca
District 8 Normand Venne	450 585-6497 vennen@ville.repentigny.qc.ca
District 9 Martine Gendron	450 721-6699 gendronm@ville.repentigny.qc.ca
District 10 Bruno Villeneuve	514 266-2987 brville67@hotmail.com
District 11 Francine Payer	450 582-7711 payerf@ville.repentigny.qc.ca
District 12 Normand Urbain	450 585-3221 urbainn@ville.repentigny.qc.ca

Ville de Repentigny

URGENCES Police – Incendie – Ambulance 9-1-1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 450 470-3000
ville.repentigny.qc.ca
communication@ville.repentigny.qc.ca

Centre Laurent-Venne	450 657-4877
Centre récréatif	450 657-8988
Commentaires et requêtes	450 470-3140
Complexe sportif Gilles-Tremblay	450 585-1661
Cour municipale	450 470-3500
Ordre du jour	450 470-3141
Transport - horaires	450 492-6111
Transport - plaintes	450 470-3860
Travaux publics	450 470-3800
Urbanisme / Permis / Inspections	450 470-3840



Le bulletin municipal Regard sur Repentigny est publié 10 fois l'an.
 Réalisation et infographie :

Service des communications de la Ville de Repentigny
Imprimerie Jacques Ross
Postes Canada
 Tirage : 38 000 exemplaires

À CONSERVER

LES COLLECTES

ORDURES

Interdit de jeter branches, RDD, matières recyclables et résidus verts.
 Maximum 5 sacs ou 1 contenant de 360 L / semaine.

SÉLECTIVE

Consultez notre aide-mémoire sur notre site Internet.

RÉSIDUS VERTS

Sont exclus : • arbres, arbustes morts, terre et roches (à déposer aux éco-parcs)
 • branches (à déposer lors de la collecte de branches)

ENCOMBRANTS*

Secteurs 1 et 2 : **6 mai, 8 juillet et 21 octobre**

Secteur 3 : **4 mai, 6 juillet et 19 octobre**

Secteur 4 : **5 mai, 7 juillet et 20 octobre**

*Matières résiduelles excédant un mètre (1 m) de longueur ou pesant plus de vingt-cinq kilogrammes (25 kg).

Sont exclus : matelas, pneus, résidus de construction, rénovation et démolition.

BRANCHES

Secteurs 1 et 2 : **13 mai, 10 juin, 2 septembre, 14 octobre et 11 novembre**

Secteur 3 : **11 mai, 8 juin, 31 août, 12 octobre et 9 novembre**

Secteur 4 : **12 mai, 9 juin, 1^{er} septembre, 13 octobre et 10 novembre**

SAPINS

14 janvier

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

12 septembre, de 9 h à 15 h, stationnements des écoles

Jean-Baptiste-Meilleur et L'Horizon

ÉCOPARCS



Écoparc de la MRC de L'Assomption*

134, chemin des Commissaires, L'Assomption
 Tél. : 450 589-9999

Respectez la limite de 3 m³ / jour et de 12 m³ / an

Horaire	1 ^{er} décembre au 31 mars	1 ^{er} avril au 30 novembre
Lundi, mardi et mercredi	Fermé	13 h à 19 h
Jeudi et vendredi	13 h à 19 h	13 h à 19 h
Samedi et dimanche	10 h à 17 h	9 h à 17 h
Jours fériés**	9 h à 17 h	9 h à 17 h

** Fermé les 25 décembre et 1^{er} janvier

Écoparc de Repentigny*

336, rue Charles-Marchand, secteur Le Gardeur

Respectez la limite de 1 m³ / jour et de 12 m³ / an

Horaire	16 novembre au 15 avril	16 avril au 15 novembre
Lundi, mardi et jeudi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	15 h à 18 h 30
Vendredi	Fermé	12 h 30 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 16 h 30	9 h à 16 h 30
Dimanche	Fermé	9 h à 16 h 30
Jours fériés	Fermé	7 h 30 à 19 h 30

*Gratuit (permis de conduire exigé comme preuve de résidence).

Ces sites ne sont pas accessibles aux commerces et aux industries.



CONFÉRENCES

19 h - Gratuit

Lutte aux vers blancs et écopelouse :

30 avril, Bibliothèque Robert-Lussier* (salle Ginette-Bruneau)

Compostage : 21 mai, Centre communautaire Laurent-Venne (local 120)

Récupération de l'eau de pluie :

4 juin, hôtel de ville (salle du conseil)

Rénovation écologique : 24 septembre,

Bibliothèque Robert-Lussier (salle Ginette-Bruneau)*

*Laissez-passer obligatoire

ACTIVITÉS

Journée de remise de compost :

9 mai, de 9 h à 15 h, stationnements des écoles
 Jean-Baptiste-Meilleur et L'Horizon

Semaine québécoise de réduction des déchets :

17 au 25 octobre

